

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DES DEGATS AUX CULTURES - Province : **LIEGE** Arrondissement : **HUY** Commune : **OUFFET**

La Commission de constat des dégâts aux cultures convoquée officiellement par Madame la Bourgmestre en vue de constater les dégâts occasionnés par des événements calamiteux à l'exploitation ci-après désignée, a constaté les dommages ci-dessous.

Nom de l'exploitant sinistré : Prénoms : Adresse : N° :
(en lettres majuscules)

Code postal : Commune : N° de téléphone : N° de producteur :

Superficie totale de l'exploitation : Ha Cause des dégâts : **SECHERESSE** Date du sinistre :

Parcelle (numéro de la parcelle sur la déclaration de superficie)	Région agricole (déclarée pour cette parcelle sur la déclaration de superficie)	Nature de la culture (déclaration de superficie)	1er constat : estimation de la perte au moment du dommage (*)		2ème constat : estimation de la perte à la récolte (*)	
			Superficie de la parcelle entière (ha - déclaration de superficie)	Perte de rendement estimée sur la parcelle (ha ou %)	Perte de rendement estimée sur la parcelle à la récolte (ha ou %)	Date et heure du 2ème constat
1	2	3	4	5	6	7
1
2
3
4
5
6

(*) A exprimer obligatoirement en %.

Observations :
.....
.....

Les soussignés, membres de la Commission de constat des dégâts aux cultures déclarent sur l'honneur que le présent procès-verbal de constat des dégâts aux cultures est sincère et complet.

Pour le premier constat (au moment des faits dommageables) la Commission s'est rendue sur les lieux le à heures et a rédigé ce procès-verbal.

Pour le second constat (au moment de l'enlèvement de la récolte) la Commission s'est rendue sur les lieux le à heures et a complété ce procès-verbal.

	Premier constat		Deuxième constat			
			Culture(s) :		Culture(s) :	
	Date :		(lignes tableau :)		(lignes tableau :)	
	Heure :		Date :		Date :	
			Heure :		Heure :	
	Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Le Bourgmestre ou son délégué
Le Représentant de la DGA (MRW)
Le Chef de service compétent du contrôle local des Contributions directes ou son délégué
L'Expert-agriculteur désigné par le bourgmestre
L'Expert-agriculteur désigné par l'Ingénieur agronome susmentionné
Pour accord, l'exploitant sinistré

N.B. : Procès-verbal dont l'original est conservé à la commune. Après le dernier deuxième constat, une copie (avec cachet original de la commune) est envoyée immédiatement au Chef de service compétent du contrôle local des contributions directes, au Représentant de la DGA, à l'agriculteur ou horticulteur sinistré, alors que l'original est conservé à l'Administration communale où il est classé aux archives.

Autres remarques :

.....

.....

.....

Ouffet, le Juillet 2017.

Par la présente, je demande le passage de la Commission agricole sur mes parcelles sises sur le territoire de la commune d'Ouffet.

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de producteur :

Signature :